

Séance extraordinaire du 6 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 6 décembre 2022, à compter de 12 h 00 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Entente salariale du personnel col bleu / Révision
2. Entente salariale du personnel col blanc / Révision
3. Entente salariale du personnel cadre / Révision
4. Prime de disponibilité / Poste de chef d'équipe au service des Travaux publics
5. Date d'ancienneté d'une employée
6. Prime de disponibilité / Poste de directeur du service d'Urbanisme
7. Désignation de la directrice générale adjointe / Modification à la résolution n° 2021-10-384
8. Entente salariale de la directrice générale / Révision de la résolution n° 2021-10-385
9. Période de questions
10. Fin de la séance

Résolution 2022-12-433**Entente salariale du personnel col bleu / Révision**

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de procéder à la révision de l'indexation des échelles salariales du personnel col bleu selon la grille salariale 2023 jointe au sommaire décisionnel, le tout pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 6 décembre 2022

Résolution 2022-12-434

Entente salariale du personnel col blanc / Révision

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à la révision de l'indexation des échelles salariales du personnel col blanc selon la grille salariale 2023 jointe au sommaire décisionnel, le tout pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-12-435

Entente salariale du personnel cadre / Révision

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à la révision de l'indexation des échelles salariales du personnel cadre selon la grille salariale 2023 jointe au sommaire décisionnel, le tout pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-12-436

Prime de disponibilité / Poste de chef d'équipe au service des Travaux publics

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines ;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer à M. Pierre Bourgoïn, chef d'équipe au service des Travaux publics, une prime de disponibilité d'une somme de 96,15 \$ par semaine, rétroactivement à sa date d'embauche, le 7 novembre 2022, pour assurer la gestion du service des Travaux publics hors de l'horaire régulier.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-12-437

Date d'ancienneté d'une employée

Considérant que l'employée n° 0004-0402 est à l'emploi de la Ville de Saint-Césaire depuis 2010;

Considérant que l'employée n° 0004-0402 a occupé la fonction de chef d'équipe au service des Travaux publics à temps plein depuis le 16 janvier 2012 et qu'elle est maintenant la directrice de ce service;

Considérant que la fonction de chef d'équipe était considérée dans la catégorie des postes cols bleus et a fait l'objet d'une réévaluation en janvier 2015 pour devenir un poste cadre;

Séance extraordinaire du 6 décembre 2022

Considérant qu'il y a lieu de réviser la date d'ancienneté;

Considérant l'article 10 de l'entente de travail des cadres;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que la date d'ancienneté reconnue de l'employée n° 0004-0402 est le 16 janvier 2012.

Et résolu également d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, les documents permettant de donner effet à cette décision.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-12-438

Prime de disponibilité / Poste de directeur du service d'Urbanisme

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines ;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer à M. Jonathan Massicotte, directeur du service d'Urbanisme, une prime de disponibilité d'une somme de 2 000 \$ annuellement à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la gestion des comités consultatifs d'aménagement de même que pour assurer une présence aux séances publiques de Conseil pour le suivi des dossiers relevant du service d'Urbanisme hors de l'horaire régulier.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-12-439

Désignation de la directrice générale adjointe / Modification à la résolution n° 2021-10-384

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de modifier la somme établie à la résolution n° 2021-10-384 par une bonification d'une somme de 3 600 \$ accordée à la directrice générale adjointe pour le soutien à l'ensemble des dossiers administratifs de la Ville et ce, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est également résolu de verser une compensation forfaitaire unique et non récurrente de 5 000 \$ afin de rétribuer la charge supplémentaire de travail liée à la vacance d'un poste en cours d'année.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-12-440

Entente salariale de la directrice générale / Révision de la résolution n° 2021-10-385

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

Séance extraordinaire du 6 décembre 2022

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de réviser l'entente salariale de la directrice générale et greffière selon l'entente convenue entre les parties en présence et ce, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS SUFFISANTS AU BUDGET DE L'ANNÉE 2022 OU PRÉVUS AU BUDGET DE L'ANNÉE 2023 POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2022-12-433, 2022-12-434, 2022-12-435, 2022-12-436, 2022-12-437,
2022-12-438, 2022-12-439, 2022-12-440.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe